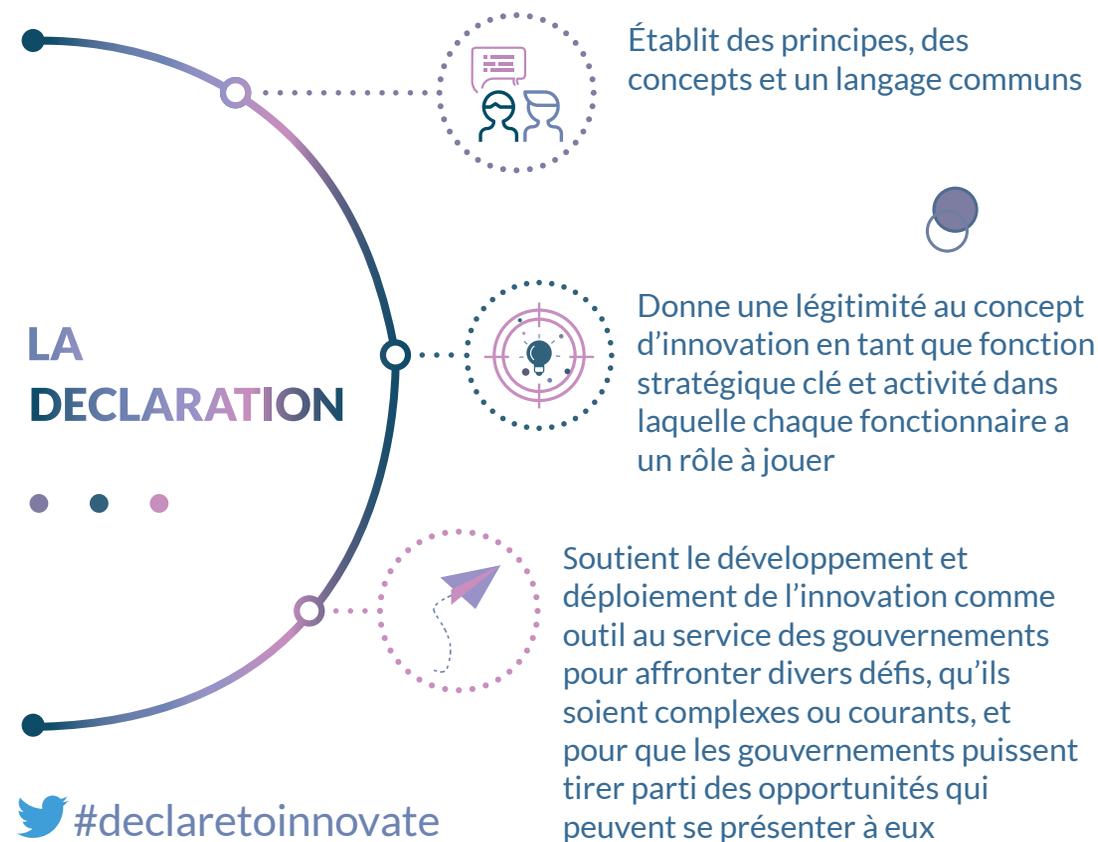
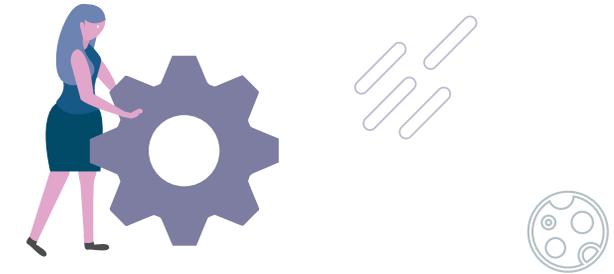


À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION DE L'OCDE SUR L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PUBLIC ?

QUEL EST L'OBJET DE LA DÉCLARATION DE L'OCDE SUR L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PUBLIC ?

La Déclaration de l'OCDE sur l'innovation dans le secteur public est un ensemble de cinq grands principes, auxquels sont associées des mesures, que les gouvernements et organisations du secteur public peuvent utiliser pour mettre en valeur ou éclairer sur l'innovation et sa gestion.



 #declaretoinnovate

À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION DE L'OCDE SUR L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PUBLIC ?

Tout le monde peut utiliser la Déclaration de l'OCDE en l'adaptant au mieux à ses propres enjeux et contexte. Les pays peuvent « adhérer » et les organisations intéressées peuvent la « soutenir ». Plus de détails pratiques sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://oe.cd/innovationdeclaration>



<https://oe.cd/innovationdeclaration>

COMMENT LA DÉCLARATION EST-ELLE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE UTILISÉE ?



Les hauts responsables du secteur public peuvent aussi bien désigner des hommes politiques que des hauts dirigeants d'organisme public

Ceux-ci peuvent utiliser la Déclaration afin de :

- Exprimer l'importance de l'innovation comme outil de réponse à une grande diversité de défis et comme élément permettant de saisir les opportunités qui peuvent se présenter
- Intégrer l'innovation comme fonction stratégique clé
- Réfléchir aux obstacles à l'innovation et trouver des moyens de les surmonter
- Définir les priorités et mesures à prendre permettant de mieux encourager l'innovation



Les cadres d'un organisme public désignent les personnes travaillant au sein d'organismes publics qui sont responsables d'atteindre les objectifs en termes de politiques publiques et de prestation de services publics

Ceux-ci peuvent utiliser la Déclaration afin de :

- Engager des discussions sur le rôle de l'innovation et comment l'innovation peut aider les organisations à atteindre leurs objectifs
- Légitimer l'innovation en tant que cœur d'activité de leur organisme
- Développer la capacité des organismes à innover
- Encourager la collaboration et le partage d'information au sein et entre les divers organismes publics



Les agents du service public désignent tout fonctionnaire travaillant au sein d'un gouvernement ou au sein d'un organisme public Ceux-ci peuvent utiliser la Déclaration afin de :

- Réfléchir à leur propre relation à l'innovation dans le secteur public et au rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion et le soutien à l'innovation, indépendamment de l'intégration ou non de cette activité dans leurs missions officielles
- Tester et mettre à l'essai de nouvelles approches et de nouveaux outils, et défendre les mérites de l'expérimentation
- Nouer des liens avec d'autres agents du service public, aussi bien au niveau local qu'au niveau international, afin de favoriser l'apprentissage mutuel, le partage et la mise au point de pratiques innovantes